

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Arrêté du 28 novembre 2016 portant avancement  
de grade au titre de l'année 2016**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État, et notamment l'article 11;

Vu le décret n° 97-511 du 21 mai 1997 modifié relatif au statut particulier des attachés économiques de la direction générale du Trésor;

Vu la proposition de la direction générale du Trésor;

Vu les tableaux d'avancement au titre de l'année 2016, établis après avis de la commission administrative paritaire du corps des attachés économiques de la direction générale du Trésor le 25 novembre 2016,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

L'attaché économique dont le nom suit, inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 2016, est promu au grade d'attaché économique principal de 2<sup>e</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et est classé dans ce grade, conformément aux dispositions de l'article 15 du décret du 21 mai 1997 susvisé, dans les conditions indiquées ci-après :

NOM(S) ET PRÉNOM(S)	SITUATION DANS LE GRADE :				
	d'attaché économique		d'attaché économique principal de 2 <sup>e</sup> classe		
	Échelon	Depuis le	Échelon	Date d'effet	Ancienneté conservée au :
M. Jean-Marc MIGNON	11 <sup>e</sup>	13 décembre 2015	6 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup> janvier 2016	13 décembre 2014

Article 2

Compte tenu des réductions d'ancienneté dont M. MIGNON a bénéficié au titre de l'année 2015, l'ancienneté conservée dans le 6<sup>e</sup> échelon, visée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, est fixée au 13 octobre 2014.

Article 3

La directrice générale du Trésor est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 28 novembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :  
*La secrétaire générale adjointe,*  
M. CESANA